

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : <b>15</b>	<u>Pour</u> : <b>13</b> <b>+2 pouvoirs</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 13 janvier 2015

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MALLE MANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b><u>ABSENTE</u></b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b><u>ABSENT</u></b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**Absents excusés** : Patricia CHABOT-LALAY (Pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT)  
Laurent PIALHOUX (Pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

**Secrétaire de séance** : Madeleine GRASSET

**2015-91 : Convention Centre de Secours de Nontron**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Nontron a délibéré à l'unanimité dans sa séance du 09 décembre 2014 pour signer la nouvelle convention de financement de la reconstruction du centre d'incendie et de secours entre la commune de Nontron et les communes desservies en premier appel.

Considérant la délibération n° 2014/9.1/109 du 25 septembre 2014 de la commune de Nontron approuvant un projet de convention de financement de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron à conclure avec les 15 communes desservies en premier appel.

Considérant le nouveau projet de convention modifiant les montants dus par les communes concernées grâce à l'intervention du Conseil Général via les contrats d'objectifs 2014 en faveur des communes ainsi que les modalités de leur versement.

Vu la délibération 2014/9.1/138 du 09 décembre 2014 de la commune de Nontron autorisant leur Maire à signer cette nouvelle convention,

Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 26 janvier 2015  
Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20150121-2015\_91-DE  
Reçu le 16/02/2015

Le Conseil Municipal de la commune d'Augignac, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de signer cette nouvelle convention relative au financement de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron pour laquelle la participation de la commune d'Augignac s'élève à 14 520 €. Pour solder cette participation, cette somme sera réglée en totalité sur le budget 2015.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 janvier 2015  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 26 janvier 2015  
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20150121-2015\_91-DE  
Regu le 16/02/2015